INTRODUCTION

CONTEXTE

Croissance du phénomène de polarisation sociale et politique

+

Développement des réseaux sociaux et des outils d'intelligence artificielle

Recrudescence des discours de haine et des actes haineux

14000 — 12000 — 10000 — 8000 — 6000 — 4000 — 2000 — 10

Par Justine Labaune, doctorante en droit pénal, lère année, sous la direction du professeur Evan Raschel, Centre Michel de l'Hospital, ED SEJGP

LA PÉNALISATION DES

"Il en faut toujours un. Quand il y en a un, ça va. C'est quand il y en a beaucoup qu'il y a des problèmes.": B. Hortefeux à propos d'un homme d'origine arabe dans une vidéo diffusée par *Le Monde* en 2009.

Relaxe du chef d'injure raciste pour défaut de publicité ; les propos avait été initialement tenus dans le cadre d'un échange avec une militante de l'UMP (Cass. crim. 27 novembre 2009, n° 11-86.982).

ÉTAT DE L'ART

Les discours de haine ne sont jamais précisément visés dans les textes répressifs.

Néanmoins, pour la doctrine majoritaire, les discours de haine recouvrent quatre infractions de la loi sur la liberté de la presse du 29 juillet 1881 :

- Diffamation raciste ou sexiste (art. 32 alinéas 2 et 3)
- Injure raciste ou sexiste (art. 33 alinéas 3 et 4)
- Provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence (art. 24 alinéa 7 et 8)
- Contestation de crime contre l'humanité (art. 24 bis)

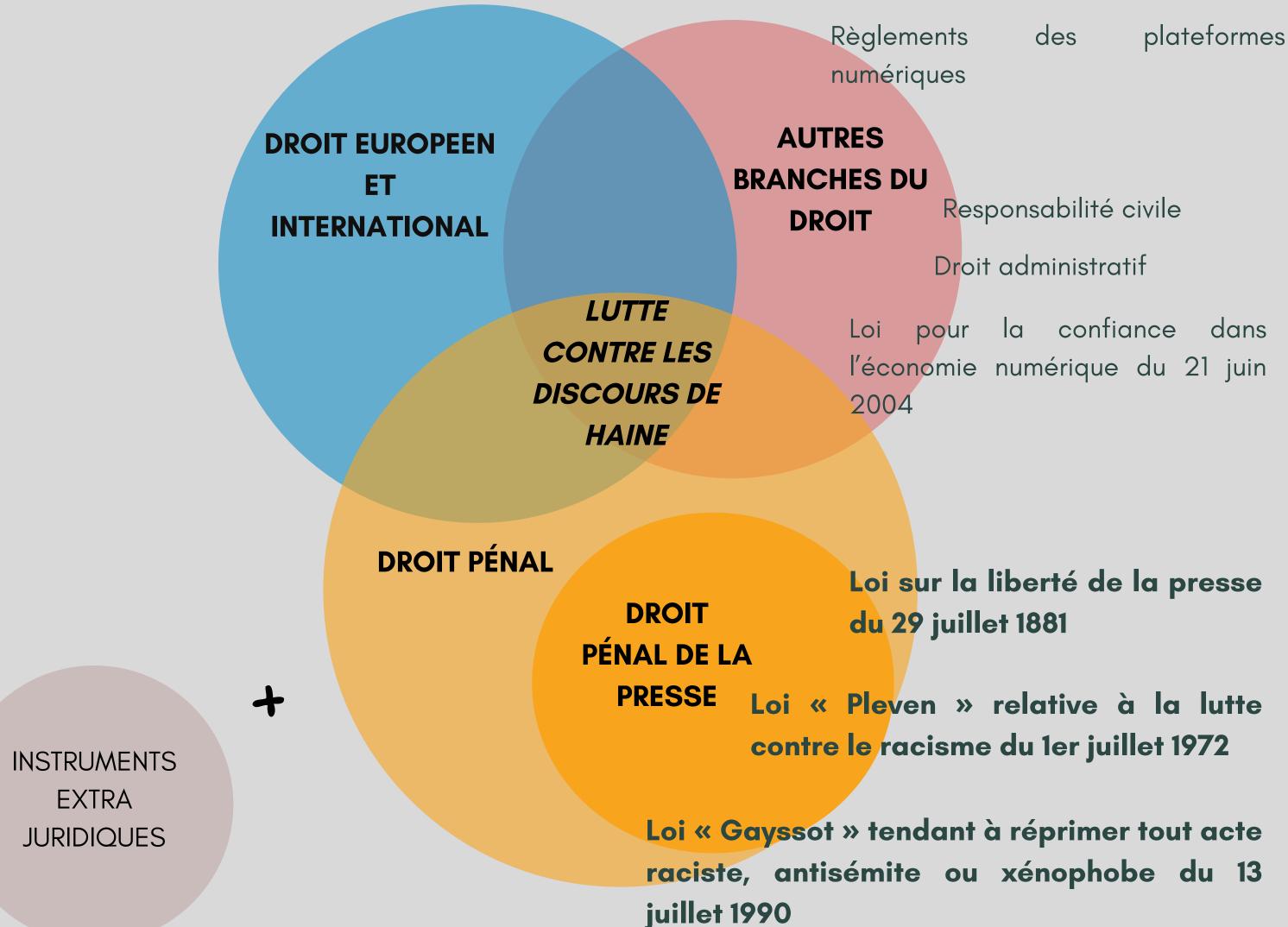
DÉFIS

- Foisonnement de sources qui rend plus difficile un traitement lisible et pratique du sujet.
- Absence de consécration juridique et uniforme de la notion.
- Sujet polémique au cœur de débats philosophiques.

J.-M. Le Pen à J.-J. Bourdin sur *BFMTV* en 2015 : « Pas du tout. Ce que j'ai dit correspondait à ma pensée que les chambre à gaz était un détail de l'histoire de la guerre, à moins d'admettre que ce soit la guerre qui soit un détail des chambres à gaz »

Condamnation pour contestation de crime contre l'humanité à 30 000€ d'amende (Cass. crim. 27 mars 2018, 17-82.637).

DISCOURS DE HAINE



CADRE JURIDIQUE

HYPOTHÈSES

OBJECTIFS

- **ÉLABORATION D'UNE NOTION JURIDIQUE**: Qu'est-ce-qu'un discours de haine en droit ? Où s'arrête "le discours" ? Quelles qualifications pénales recouvrent ces expressions ? Quelle est la *ratio legis* des incriminations des discours de haine ? Comment concilier cette notion avec les libertés fondamentales ?
- **ÉLABORATION D'UN RÉGIME JURIDIQUE :** Quel traitement procédural pour les discours de haine ? Faut-il un traitement particulier des discours de haine au sein du droit de la presse, déjà dérogatoire du droit pénal ? Quelles peines sont adaptées pour réprimer ces abus de la liberté d'expression ? Quelle doit être la place du droit pénal parmi les autres instruments de la lutte contre les discours de haine ?

MÉTHODE

Compréhension du traitement des discours de haine dans la législation pénale et des dynamiques de lutte contre ces expressions.

Choix de qualifications pénales des discours de haine pour un traitement efficace du phénomène et respectueux des principes du droit pénal.

Analyse du mouvement de création d'un "régime procédural des discours de haine". Élaboration de propositions pour une répression pertinente des discours de haine (efficace et légitime).

Pistes de transformation de la législation actuelle : article unique réprimant les discours de haine ? Transfert dans le code pénal ? Clarification de la place du droit pénal.

UNIVERSITÉ Clermont Auvergne





POSTULAT - Faut-il punir les discours de haine ?

OUI

- C. GIRARD, philosophe, admet la nécessité de la pénalisation des discours de haine pour la reconnaissance sociale de l'égalité de statut des citoyens, et pour garantir la « valeur équitable » de la liberté d'expression.
- Reconnaissance du danger des discours de haine et de l'importance de la langue dans les évolutions sociétales.

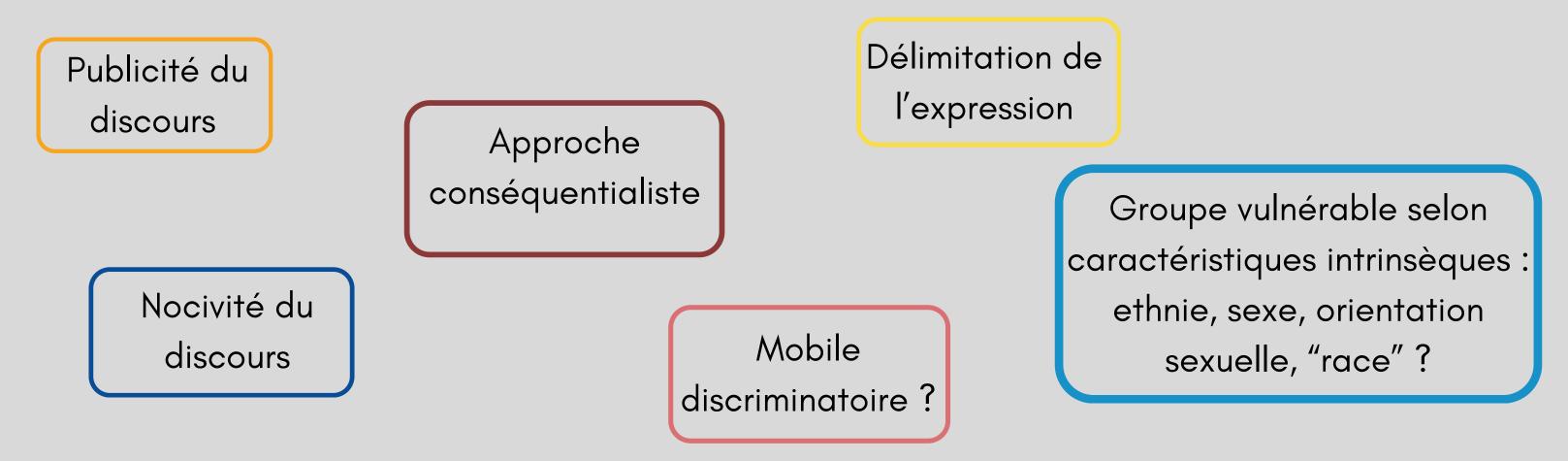
NON

- Thèse du libre marché des idées = le débat public s'autorégule
- Selon J. S. MILL, toute restriction à la liberté d'expression revient à nier l'humanité

Valable au XVII mais utopiste aujourd'hui à l'ère d'Internet.

Il faut punir les discours de haine, le droit pénal a sa place dans la lutte contre les discours de haine. La question du "comment ?" reste à traiter.

FAISCEAU D'INDICES - Vers une notion juridique des discours de haine.



Bibliographi

- Étude du service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) portant sur les atteintes à caractère raciste, xénophobe antireligieux en 2023 https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Info-Rapide-n-34-Les-atteintes-a-caractere-raciste-xenophol ou-antireligieux-en-2023
- T. Hochmann, M. Soula, *Combattre le racisme. Etudes pour le jubilé de la loi de 1972*, Presses universitaires de Paris Nanterre 2
- V. Malabat, "Quelles qualifications pénales pour les discours de haine ?", RDLF 2024 chron.